

No. 35018

April 11, 2013

Le 11 avril 2013

Coram: LeBel, Karakatsanis and
Wagner JJ.

Coram : Les juges LeBel, Karakatsanis et
Wagner

BETWEEN:

ENTRE :

Réal Marcotte

Réal Marcotte

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Fédération des caisses Desjardins du
Québec

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Respondent

Intimée

- and -

- et -

Président de l'Office de la protection du
consommateur and Attorney General of
Quebec

Président de l'Office de la protection du
consommateur et Procureur général du
Québec

Intervenens

Intervenants

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-019846-096, 2012 QCCA 1395, dated August 2, 2012, is granted with costs in the cause.

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-019846-096, 2012 QCCA 1395, daté du 2 août 2012, est accueillie avec dépens selon l'issue de la cause.

J.S.C.C.
J.C.S.C.